

S
A
G
E

L'arc, bon flume nostre



bassin
de l'Arc

SAGE DE L'ARC

PROCESSUS D'ELABORATION DU SAGE

DIAGNOSTIC GENERAL

ANNEXE 1: LES DEMARCHES ENGAGEES

NICAYA/SCPid

NOVEMBRE 1998

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Arc

Commission locale de l'eau créée par arrêté inter-départemental du 23 avril 1996

Siège social : SABA - 2, avenue Mirabeau - 13530 Trets - Tél. : 04 42 29 40 66 - Fax : 04 42 29 28 78 - E-Mail : S.a.b.a@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1. LA PRE-ENQUETE.....	1
2. L'ANALYSE ET LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES DISPONIBLES SUR LE MILIEU PHYSIQUE.	2
3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).....	2
4. LES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES.....	3
4.1. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU BASSIN DE LA JOÛNE.	3
4.2. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU "PAYS D'AIX".....	7
4.3. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ARC.	10
4.4. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DE LA BASSE VALLÉE DE L'ARC.	13
4.5. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU BASSIN DE LA LUYNES.....	17
4.6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RÉUNIONS DES CINQ COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES RÉUNIES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'ARC.....	20
5. LES COMMISSIONS THÉMATIQUES.	22
5.1. LA COMMISSION EAU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	22
5.2. LA COMMISSION EAU, URBANISME ET INFRASTRUCTURES.....	24
5.3. LA COMMISSION EAU ET PATRIMOINES NATUREL & CULTUREL.....	26

1. LA PRE-ENQUETE.

Nous avons rencontré durant les mois d'avril, mai et juin 1998, la plupart des responsables des communes du bassin versant de l'Arc (maires et/ou adjoints et/ou directeurs des services techniques), les représentants des partenaires institutionnels et les représentants d'acteurs locaux concernés, afin d'évoquer avec eux les problèmes rencontrés autour de la gestion de l'eau et des rivières et le projet de SAGE de l'Arc.

Les communes rencontrées dans le cadre de la pré-enquête sont : Meyreuil (Adjoint), Rousset (Maire), Pourrières (Adjoint), Cabriès (Maire), Berre (Maire), Pourcieux (Adjoint), Velaux (Adjoint), Peynier (Maire), Gardanne (Maire), Simiane (Adjoint), Eguilles (adjoint), Lafare (Adjoints), Aix en Provence (Adjoints), Trets (Maire), Bouc Bel Air (Maire).

Les partenaires institutionnels rencontrés dans le cadre de la pré-enquête sont : Agence de l'Eau, ARPE, DDAF, DDE-SEEEU, DIREN.

Les acteurs concernés rencontrés dans le cadre de la pré-enquête sont : SABA, Chambre d'agriculture, Fédération Pêche, Fédération Chasse, Fédération Régionale d'Agriculteurs, Pays d'Aix Développement, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, Agriculteurs, habitants.

Pour les communes, ces entretiens ont été réalisés individuellement, la plupart du temps en Mairie, selon un guide d'entretien semi-directif organisé en 3 parties :

- présentation de la commune,
- l'eau et les rivières sur la commune,
- les attentes par rapport au SAGE.

L'échantillon des personnes à interviewer a été constitué à partir de deux critères principaux :

- le caractère représentatif des personnes rencontrées par rapport à des acteurs (Élus, Institutionnels, usagers...)
- le caractère représentatif des personnes par rapport aux cinq principales entités territoriales du bassin versant déjà retenues par le SABA comme des entités cohérentes par rapport à ses objectifs de gestion et d'aménagement. (Haute-vallée de l'Arc, Aix-en-provence, Basse-vallée de l'Arc, La Luynes, La Jouine).

2. L'ANALYSE ET LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES DISPONIBLES SUR LE MILIEU PHYSIQUE.

Conjointement aux travaux réalisés sur l'espace socio-économique et humain, les investigations de cette première phase ont également porté sur la réalisation d'un diagnostic physique de la problématique eau sur ce territoire

Nous avons donc procédé à la collecte et la synthèse de l'abondante bibliographie disponible auprès des différents acteurs impliqués dans les actions de gestion et d'aménagement des cours d'eau de ce territoire.

Cette synthèse s'est enrichie de visites de terrain sur l'Arc ou de ses affluents, afin de détailler certains points ou de compléter la connaissance, notamment lorsque aucune étude ne venait renseigner tel ou tel milieu.

Ce travail de synthèse a permis dans un premier temps de concevoir un document contenant des fiches d'état des lieux dont l'objet est la collection et la synthèse des différentes connaissances acquises toutes thématiques confondues :

- sur les milieux
- sur les usages

Pour ces deux types de thèmes, les informations ont été structurées et présentées selon leurs aspects descriptifs d'une part et réglementaires d'autre part.

Une cartographie d'état des lieux a également été réalisée de manière à localiser les différents points spécifiques des thèmes mis en jeu sur le bassin de l'Arc.

Enfin un rapport synthétique détaille la présentation du bassin versant et aborde les différentes dimensions du diagnostic physique centré sur les problématiques du bassin de l'Arc :

- la problématique inondation
- la problématique qualité.

3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).

La CLE s'est réunie le 30 juin à Trets. Cette réunion était la première depuis le début de la mission d'élaboration du SAGE de l'Arc.

La réunion a surtout consisté en la présentation de l'avancement de la démarche d'élaboration du SAGE qui a débuté en mai 1998.

Les résultats de la pré-enquête et des premières synthèses d'études disponibles ont été présentés, ainsi que le calendrier prévisionnel de la suite du processus d'élaboration du SAGE de l'Arc.

4. LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES.

Nous avons organisé au mois de septembre 1998 la première réunion des commissions géographiques sur les 5 grandes entités du bassin de l'Arc :

- la commission géographique du bassin de la Jouïne s'est réunie à Simiane-Collongue le 17 septembre 1998,
- la commission géographique du "Pays d'Aix" s'est réunie au Tholonet le 18 septembre 1998,
- la commission géographique de la haute vallée de l'Arc s'est réunie à Trets le 21 septembre 1998,
- la commission géographique de la basse vallée de l'Arc s'est réunie à La Fare les Oliviers le 24 septembre 1998,
- la commission géographique du bassin de la Luynes s'est réunie à Gardanne le 25 septembre 1998.

4.1. SYNTHESE DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE DU BASSIN DE LA JOUÏNE.

Simiane-Collongue, le 17 septembre 1998

4.1.1. Introduction.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc est entré dans sa phase d'élaboration. Son objectif est de définir les bases d'une politique de l'eau dans le territoire du bassin de l'Arc pour les années à venir ; politique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) aura pour rôle de promouvoir et d'appliquer (le SAGE est opposable aux administrations).

Dans le cadre de cette élaboration, nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par ce processus dans le territoire.

À ce titre, nous avons commencé par rencontrer Élus et principaux acteurs concernés dans le cadre d'entretiens individuels.

Suite à ces entretiens, qui nous ont permis de prendre la mesure des problématiques de ce territoire, la CLE a validé notre proposition de constitution de 5 commissions géographiques (Haute Vallée de l'Arc, Pays d'Aix, Basse Vallée, Bassin de la Luynes et Bassin de la Jouïne) destinées à mener une concertation dans chaque entité homogène du bassin versant de l'Arc, du point de vue socio-économique et hydrologique.

Les résultats de leurs travaux seront présentés à la CLE et serviront à l'élaboration du SAGE. Ces commissions seront amenées à se réunir à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du SAGE.

La première réunion de ces commissions avait pour objectif principal de préciser les problèmes liés à l'eau dans chaque entité et de commencer à identifier les meilleures

logiques de prise en compte de ces problèmes, compte tenu des enjeux globaux de ce territoire.

4.1.2. Premier thème abordé : le déroulement du SAGE lui-même.

Une première question a été posée sur le degré de finesse du diagnostic et des solutions qui sera mené dans le cadre du SAGE.

La réponse fournie est que c'est au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic et des problèmes rencontrés qu'apparaîtra la nécessité d'approfondir l'étude de telle ou telle partie de rivière sur tel ou tel domaine, et que les prescriptions du SAGE iront aussi loin que les objectifs retenus le commanderont.

À la question de savoir s'il y aurait des "commissions" locales, la réponse a été que non mais que les commissions géographiques étaient là pour faire remonter les problèmes et que les cabinets d'étude iraient sur le terrain en tant que de besoin.

4.1.3. Deuxième thème abordé : les inondations.

L'ensemble des personnes qui ont pris la parole ont souligné l'importance de ce problème et leurs inquiétudes.

Plusieurs points ont été soulevés :

- En premier lieu, les élus de Simiane, Cabriès et de Bouc Bel air ont souligné leur de disposer de l'étude lancée par le SABA sur la Jouïne, notamment par rapport aux zones inondables, parce que dans l'état actuel des choses, beaucoup de projets sont bloqués dans l'attente des résultats de cette étude.

Le SABA est conscient de cette difficulté. Il rappelle que l'étude a pris du retard au démarrage pour tenir compte dans son cahier des charges des prescriptions réglementaires. En ce qui concerne l'avancement actuel, il apparaît que le cabinet d'Étude chargé de la topographie a pris beaucoup de retard. Le SABA souligne qu'il met tout en œuvre pour achever l'étude au plus vite.

- Certains élus présents rappellent qu'ils espèrent voir figurer dans le SAGE des réponses aux problèmes posés par les zones inondables. C'est bien sûr un point que le SAGE prendra en compte.
- Un des Élus présents souligne qu'une des causes des inondations est liée à des berges dans la mesure où la grande majorité des propriétaires n'entretiennent pas ou rarement leurs berges.

Il y a un travail important de sensibilisation à faire, notamment pour éviter que les gens règlent les problèmes devant chez eux sans se soucier des conséquences pour les autres.

La plupart du temps les gens ne s'intéressent aux rivières que quand elles débordent, mais une fois oubliées les dernières inondations, ils recommencent à se désintéresser des rivières.

- Un des participants, Président d'une association de quartier sur Bouc-bel-Air, insiste sur le fait qu'il faut non seulement prévenir en ne construisant plus dans

des zones inondables, mais qu'il faut aussi protéger au maximum les habitations déjà construites. Il insiste sur l'efficacité des bassins de rétention et souligne que dans le lotissement où il habite, un bassin de rétention fait à l'occasion de la construction de la piscine municipale a énormément diminué l'impact de la crue survenue en août 1996.

Selon lui, il est donc essentiel de protéger le "capital" des gens qui ont leur maison dans des zones à risques.

- Des Élus présents indiquent qu'ils souhaitent que les zones à problème soient identifiées et que les riverains ou propriétaires s'approprient cette connaissance. Ils indiquent également que sur leur commune, la municipalité a dû se substituer aux riverains par assurer des tâches d'entretien. Ils souhaitent donc que la démarche permette de mobiliser et d'impliquer les gens.
- La DDAF présente à la réunion mentionne qu'il existe peu ou pas de règles en matière de gestion quantitative des eaux dans la loi sur l'eau, à l'inverse de ce qui existe en matière de qualité. Il est donc difficile de trouver des réponses précises et que les solutions sont pour l'instant à imaginer au cas par cas.

4.1.4. Troisième thème abordé : la pollution des rivières.

Les problèmes de pollution ont été évoqués par les associations de défense de l'environnement et par la Fédération de Pêche.

Il s'avère que cette pollution soit due d'une part aux ruissellements d'autre part aux étiages sévères qui ne permettent pas aux rivières de s'auto-épurer, notamment en aval des rejets de stations d'épuration. Il est évoqué à ce propos, par un participant, l'idée de s'appuyer sur des sociétés de distribution d'eau pour faire du soutien d'étiage.

La Fédération de Pêche souligne qu'il n'y a que très peu de poissons dans la Jouïne. D'autre part, elle pense qu'il serait intéressant d'aménager une piste en bordure de rivière sur l'amont du bassin.

4.1.5. Quatrième thème abordé : autres aspects.

Un participant a évoqué la question des affaissements de terrain liés à la mine. Il a demandé si dans l'hypothèse où un affaissement survenant dans le lit d'une rivière, cela pouvait avoir une incidence sur son écoulement.'

Il semble qu'il n'y ait pas sur le secteur de la Jouïne de cas d'affaissements de terrains, dus aux conséquences des activités de la mine, signalés à ce jour, et il ne semble pas qu'il y ait un risque comme celui des carrières de gypse à Roquevaire.

D'autre part il a été également abordé la question des eaux d'exhaure qui sont directement envoyées vers la mer. Ne pourraient-elles pas être utilisées autrement?

4.1.6. Cinquième thème abordé : le désintérêt du public pour la rivière et les actions de sensibilisation à mener.

Un des thèmes importants qui a été abordé tout au long de la réunion, c'est la question du désintérêt du public pour la rivière et de la nécessité de mener des actions de sensibilisation et d'information du public si l'on veut que l'effort de reconquête des rivières porte ses fruits à long terme.

L'Élué, adjoint à l'environnement d'Aix-en-Provence, rappelle que la Commune d'Aix en coopération avec le SABA a entrepris des programmes d'éducation et de sensibilisation au niveau des écoles. Plus de 50 classes ont travaillé sur le thème des rivières. Les enfants sont sûrement les meilleurs vecteurs de sensibilisation des parents.

Sur ce point, le Président du SABA souligne que les communes adhérentes au SABA ont bénéficié d'un travail important de sensibilisation et que cela devrait encourager (notamment à l'occasion du SAGE) les communes non encore adhérentes au SABA à y adhérer dans le futur.

Les représentants du CIQ du secteur des Milles rappellent qu'aux Milles, peut être à contrario du reste du bassin versant, les Millois ont un rapport positif à l'Arc et souhaitent qu'il en soit fait plus pour que les habitants soient encore plus "proches de la rivière".

Ils évoquent également leurs inquiétudes vis à vis de l'urbanisation qui progresse en amont du bassin versant, et notamment dans le secteur de la Duranne. Ils souhaitent que des mesures d'accompagnement pour en limiter les effets soient envisagées.

4.1.7. Synthèse

La réunion de la commission géographique de la Jouïne a fait apparaître un certain nombre de problèmes importants que les participants souhaitent voir pris en compte par le futur SAGE du bassin versant de l'Arc.

La principale préoccupation sur ce sous-bassin versant de l'Arc est le risque d'inondation.

La Jouïne semble d'abord et avant tout perçue comme une source de problèmes et de contraintes techniques, financiers et réglementaires pour les riverains comme pour les collectivités et les administrations.

Mais les aménagements des rivières ne suffiront pas à résoudre les risques d'inondations si les propriétaires riverains ne sont pas plus impliqués dans l'entretien et la gestion de la rivière. Trop souvent, les propriétaires riverains ne remplissent pas ou plus leurs devoirs d'entretien et se reposent sur les Collectivités qui ne peuvent pas toujours tout assumer et prendre en charge.

C'est pour cela que la plupart des participants ont insisté sur le fait que le futur SAGE devrait également intégrer les aspects de sensibilisation et d'éducation du public, notamment si au-delà de la résolution directe des dysfonctionnements, l'ambition

collective est de réconcilier le public avec les rivières, ce qui est apparu comme une condition première pour une gestion durable de l'eau.

4.2. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU "PAYS D'AIX".

Le Tholonet, le 18 septembre 1998

4.2.1. Introduction.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc est entré dans sa phase d'élaboration. Son objectif est de définir les bases d'une politique de l'eau dans le territoire du bassin de l'Arc pour les années à venir ; politique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) aura pour rôle de promouvoir et d'appliquer (le SAGE est opposable aux administrations).

Dans le cadre de cette élaboration, nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par ce processus dans le territoire.

À ce titre, nous avons commencé par rencontrer Élus et principaux acteurs concernés dans le cadre d'entretiens individuels.

Suite à ces entretiens, qui nous ont permis de prendre la mesure des problématiques de ce territoire, la CLE a validé notre proposition de constitution de 5 commissions géographiques (Haute Vallée de l'Arc, Pays d'Aix, Basse Vallée, Bassin de la Luynes et Bassin de la Jouïne) destinées à mener une concertation dans chaque entité homogène du bassin versant de l'Arc, du point de vue socio-économique et hydrologique.

Les résultats de leurs travaux seront présentés à la CLE et serviront à l'élaboration du SAGE. Ces commissions seront amenées à se réunir à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du SAGE.

La première réunion de ces commissions avait pour objectif principal de préciser les problèmes liés à l'eau dans chaque entité et de commencer à identifier les meilleures logiques de prise en compte de ces problèmes, compte tenu des enjeux globaux de ce territoire.

4.2.2. Le thème de la qualité.

Un représentant du CIQ des quartiers d'Aix à proximité de la Torse et du Barret souligne les importants problèmes de pollution existant sur ces affluents. Odeurs nauséabondes, notamment l'été. Il y a un problème général des rejets.

Une question est posée quant à la destination des eaux de la piscine municipale. La réponse fournie est qu'elles sont collectées par le réseau d'assainissement communal.

Sur ce thème, un représentant de la chambre d'agriculture fait remarquer que les agriculteurs sont des acteurs très présents sur l'Arc. Ils sont bien à l'origine de certaines pollutions (nitrates). Si l'on souhaite pouvoir faire évoluer les pratiques, il pense qu'il faut impliquer les Élus des différentes instances du monde agricole dès la phase de diagnostic. Car en général les agriculteurs ne se manifestent que dans la phase des solutions au moment où ça les concerne directement.

Le président du CIQ des Milles souligne qu'il a beaucoup de contacts avec les agriculteurs. Concernant les pollutions, il rappelle qu'il existe de gros problèmes en aval des Milles, notamment dépôts sauvages de matériaux en bordure de rivière sur des terrains privés (pourtant interdits par arrêté municipal). Malgré les procès engagés et les condamnations prononcées (pas assez dissuasives apparemment) les dépôts continuent.

Sur ce point, les Élus d'Aix et les représentants des administrations reconnaissent que la loi n'est pas toujours facilement applicable et quand elle l'est, elle pas toujours dissuasive. Il est demandé que le SAGE comprenne un volet juridique.

"C'est même assez décourageant et si la loi n'est pas applicable, qu'en sera-il du SAGE ?" fait remarquer un participant.

La réponse apportée à cette question est que le SAGE a pour vocation de définir dans la concertation des règles de gestion locale de l'Eau. Si le processus d'élaboration est conduit sur 2 ans, c'est par ce que le SAGE doit être l'expression de ce que les collectivités, les populations concernées et leurs partenaires institutionnels, souhaitent faire ensemble sur et autour des rivières. La Commission Locale de l'Eau aura ensuite pour mission de veiller à la mise en œuvre du SAGE. On peut donc attendre une amélioration significative de la situation, dans la mesure où chaque collectivité aura en tête le sens global retenu pour le SAGE et pourra s'y référer dans le cadre de ses actions plus quotidiennes.

Dans cette optique, Monsieur le Maire du Tholonet indique qu'il serait souhaitable de mettre en place des moyens de contrôle des rejets collectifs et individuels, de façon à mieux maîtriser les situations.

Un participant évoque l'intérêt de créer des brigades bleues pour assurer une présence le long des rivières.

Un autre participant indique que dans le maquis de services et d'autorités qui ont tous des compétences diverses dans le domaine, il serait intéressant que des réflexions soient menées pour prendre en compte les problèmes des gens et rechercher des solutions effectives.

4.2.3. Le thème de l'aménagement de la vallée de l'Arc.

Le Président du CIQ de Valcros souligne que les aménagements de la vallée de l'Arc ne laissent plus de place aux rivières.

Les grands projets routiers, industriels et urbains transforment profondément l'équilibre de l'environnement et plus gravement la qualité de vie des quartiers sud d'Aix-en-Provence. Ainsi, des participants soulignent qu'au fur et à mesure des aménagements, l'Arc est de plus en plus isolé des espaces urbains.

Ce point a été évoqué tout au long de la réunion, mais d'une manière générale chacun reconnaît qu'il n'est pas question de sacrifier le développement économique, mais plutôt de prendre un peu plus en compte les rivières et leur rôle potentiel dans ce développement.

4.2.4. Le thème de l'aménagement des berges et de leur appropriation par le public.

D'une manière générale, chacun constate que si le public ne "fréquente" pas les rivières et s'en désintéresse c'est parce qu'elles ne sont pas suffisamment accessibles et aménagées.

Un participant souligne que les citoyens semblent moins intéressés par les rivières du bassin de l'Arc que les agriculteurs.

Le Maire du Tholonet souligne que sa commune a fait des aménagements et que le public s'est rapidement approprié les promenades. Le président du CIQ des Milles renforce ce point de vue et indique que l'Arc est très présent dans la vie des Millois et que si des aménagements y étaient faits, les gens fréquenteraient l'Arc encore plus.

Le représentant de l'UFC Que Choisir souligne que les gens attendent des solutions depuis longtemps et qu'il constate sur le terrain un réel pessimisme des gens par rapport à la capacité collective à prendre sérieusement en main la protection de l'environnement.

Un représentant d'association indique que les aixois fréquenteraient plus l'Arc s'il existait des liens entre la ville et la rivière. Il propose de travailler à ces liens. Monsieur le Maire du Tholonet souligne à ce propos que s'il existe une demande sociale, alors il peut y avoir des projets significatifs.

Une des difficultés majeures évoquée est de trouver un accord avec les propriétaires qui ne sont pas toujours favorables à ce que des aménagements soient faits sur leurs terrains pour laisser le passage aux promeneurs. Sur ce point, il a été évoqué de mener des actions de sensibilisation des propriétaires dans le cadre du SAGE.

Même quand les terrains sont rachetés par les collectivités locales, reste ensuite la question de l'entretien des aménagements et c'est ça qui coûte cher.

4.2.5. Questions diverses.

Il a été évoqué notamment :

- La question de la possibilité pour la SCP d'alimenter l'Arc en période d'étiage.
- Les questions d'inondation ont été peu posées au cours de cette réunion.

4.2.6. Synthèse.

La réunion de la commission géographique du "Pays d'Aix" a fait ressortir un certain nombre de points importants qui devront être pris en compte dans le futur SAGE du bassin versant de l'Arc.

L'importance des enjeux de développement économique et social du Pays d'Aix a eu pour effets de reléguer l'Arc et ses affluents au statut d'exutoires utilitaires faiblement investis. Néanmoins, depuis quelques années, des efforts ont été engagés par les collectivités et le SABA pour réinscrire les cours d'eau dans la vie locale.

Jusqu'à ce jour, malgré tous ces efforts pour préserver au mieux l'eau et les rivières des conséquences du développement économique et urbain (pollution, augmentation des débits en période de pluie, etc.), les rivières ne sont pas encore perçues comme un enjeu suffisamment important, ni par le public ni par certains riverains, pour justifier un intérêt et des comportements collectifs plus respectueux de l'environnement (dépôts, rejets sauvages, etc.). La loi n'est souvent à cet égard ni assez forte ni assez respectée, et dans tous les cas elle est perçue comme un ultime recours.

Les Collectivités ne peuvent pas tout prendre en charge, et notamment elles ne peuvent pas intervenir en lieu et place des propriétaires riverains qui se montrent trop souvent négligents par rapport au minimum d'entretien de la rivière qui leur incombe.

L'enjeu principal du SAGE sera donc, pour restaurer "physiquement" les rivières, aussi bien du point de vue de la qualité de l'eau que de la préservation des milieux aquatiques, de les restaurer "socialement" et de les remettre au centre de la vie des citoyens.

4.3. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ARC.

Trets, le 21 septembre 1998

4.3.1. Introduction.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc est entré dans sa phase d'élaboration. Son objectif est de définir les bases d'une politique de l'eau dans le territoire du bassin de l'Arc pour les années à venir ; politique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) aura pour rôle de promouvoir et d'appliquer (le SAGE est opposable aux administrations).

Dans le cadre de cette élaboration, nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par ce processus dans le territoire.

À ce titre, nous avons commencé par rencontrer Élus et principaux acteurs concernés dans le cadre d'entretiens individuels.

Suite à ces entretiens, qui nous ont permis de prendre la mesure des problématiques de ce territoire, la CLE a validé notre proposition de constitution de 5 commissions géographiques (Haute Vallée de l'Arc, Pays d'Aix, Basse Vallée, Bassin de la Luynes

et Bassin de la Jouïne) destinées à mener une concertation dans chaque entité homogène du bassin versant de l'Arc, du point de vue socio-économique et hydrologique.

Les résultats de leurs travaux seront présentés à la CLE et serviront à l'élaboration du SAGE. Ces commissions seront amenées à se réunir à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du SAGE.

La première réunion de ces commissions avait pour objectif principal de préciser les problèmes liés à l'eau dans chaque entité et de commencer à identifier les meilleures logiques de prise en compte de ces problèmes, compte tenu des enjeux globaux de ce territoire.

4.3.2. Les inondations.

Le premier point abordé a été celui des inondations et notamment de l'impact de l'urbanisation sur les inondations. Un intervenant souligne qu'il n'est pas prouvé que le développement de l'urbanisation en amont du bassin ait systématiquement un impact sur les problèmes à l'aval. Il précise que si c'est le cas pour les petites et moyennes pluies, ça l'est beaucoup moins pour les gros orages qui saturent les sols.

Un participant indique que le réseau hydrographique est sous-dimensionné et provoque des inondations, mais également permet de retenir les eaux. Il se demande ce qu'il en serait si on redimensionnait le réseau hydrographique pour permettre l'écoulement de plus gros débits.

Un participant (le Président du SABA) souligne effectivement que lors des dernières pluies de début septembre pourtant relativement peu importantes, il y avait trois mètres d'eau à Roquefavour.

Concernant cet aspect, il est posé la question du degré de précision des études dans le cadre du SAGE, notamment de savoir si le degré de précision permettra de fournir les éléments nécessaires pour les prescriptions du SAGE et leur traduction dans les POS.

Il est répondu que le SAGE donnerait des logiques de réponses à tel ou tel problème sur telle ou telle partie du bassin. Ces réponses auront une portée juridique puisqu'elles seront opposables aux administrations, mais pas au tiers. Néanmoins, il n'est pas envisagé de descendre à l'échelle du POS. Par contre, les communes auront à intégrer les prescriptions du SAGE (qu'elles auront elles-mêmes contribué à élaborer) dans leurs POS.

Certaines solutions aux problèmes d'inondation sont évoquées : limiter l'urbanisation et réaliser des bassins de rétention.

La DDE souligne que les solutions qui sont parfois mises en place localement (bassins, redimensionnement de réseaux, etc.) nécessitent d'être également appréciées du point de vue de leur incidence (aval ou amont).

Sur ce point, un certain nombre de participants reconnaissent qu'il faut considérer les inondations à l'échelle du bassin versant.

D'autre part, un participant remarque l'aggravation des problèmes notamment des inondations qui se sont produites sur le Grand-Vallat de Fuveau, alors que cela ne s'était jamais produit de mémoire d'homme.

4.3.3. La pollution.

Le président de la société de pêche de Fuveau souligne l'augmentation des problèmes de pollutions dans le Grand-Vallat et l'Arc. Cette pollution est augmentée par les étiages et par le fait que la mine et que la SCP ne renvoient plus d'eau dans les rivières.

À ce propos, il demande si on pourrait étudier la possibilité d'envoyer l'eau des Houillères de Provence dans les rivières.

Autre source de pollution, certaines caves viticoles qui rejettent directement les déchets des pressoirs dans la rivière pendant les périodes de vendanges. Cela crée des pollutions importantes.

À ce propos, un Élu note que certaines coopératives se sont équipées pour traiter leurs eaux alors que d'autres ne le font pas. Des filières de valorisation ont même été trouvées à Pourrières. Ce n'est pas normal du tout que certains continuent à ne pas s'occuper du problème.

4.3.4. L'entretien des cours d'eau.

Il existe une difficulté avec certains propriétaires (la majorité en fait) qui n'entretiennent pas du tout leurs berges, comme la loi les y oblige. Les collectivités se substituent à eux pour les gros travaux, mais, pour l'entretien régulier sur l'ensemble des affluents, cela n'est pas possible.

Un propriétaire privé souligne qu'il n'est pas question pour lui de laisser passer des promeneurs ou des pêcheurs sur son terrain. Il a déjà eu des problèmes de vandalisme. D'autre part, il connaît parfaitement sa rivière et pense que si tout le monde la connaissait aussi bien que lui, il y aurait moins de problèmes.

Il faudra tenir compte de l'avis des propriétaires car rien ne se fera sans eux. Le Président du SABA souligne que dans la plupart des cas, il est possible de dialoguer avec les propriétaires et que les relations sont plutôt bonnes excepté avec quelques-uns (4 ou 5).

4.3.5. L'aménagement des berges de l'Arc et leur fréquentation.

Un participant souligne que le désintérêt des habitants pour l'Arc n'a pas toujours été vrai et qu'à peine 50 ans en arrière, les gens s'y baignaient, y pêchaient, allaient s'y promener. On pouvait même recenser des guinguettes au bord de l'Arc.

En fait, beaucoup de gens iraient s'y promener si les berges étaient aménagées et accessibles. Quand c'est le cas comme à Rousset, on remarque que les gens fréquentent en nombre la rivière.

D'ailleurs, certains participants pensent que les riverains propriétaires auraient intérêt à ces aménagements dans la mesure où ils renforcent leurs berges et sont en général un moyen de protection contre les inondations.

Des échanges ont eu lieu sur le caractère naturel de l'Arc. Certains participants contestent en effet cette affirmation en indiquant que cette rivière a depuis de très nombreuses années été travaillée par l'homme et son fonctionnement modifié par les activités humaines dans le bassin versant. En conséquence, cet espace n'est plus naturel et ne doit pas être traité comme si c'était le cas.

4.3.6. Synthèse.

La réunion de la commission géographique a mis en évidence un certain nombre de problèmes importants qui devront être pris en compte dans le futur SAGE de l'Arc.

Tout d'abord, une grande partie des personnes présentes ont conscience que les problèmes doivent être gérés en amont du bassin versant, même si ce n'est pas sur la haute vallée de l'Arc que les problèmes (inondations et pollutions, notamment) sont forcément les plus aigus. Ce point est une base essentielle de la réussite du futur SAGE.

Mais si la haute vallée a conscience de ses devoirs vis-à-vis de l'aval, elle attend en retour que soit prise en compte la volonté de la plupart des Élus et des habitants de préserver la qualité de vie du haut pays de l'Arc.

Le SAGE devra donc prévoir d'inscrire la gestion et l'aménagement de l'Arc, dès l'amont, comme un élément essentiel de la qualité de la vie dans ce territoire.

4.4. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DE LA BASSE VALLÉE DE L'ARC.

La Fare les Oliviers, le 24 septembre 1998

4.4.1. Introduction.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc est entré dans sa phase d'élaboration. Son objectif est de définir les bases d'une politique de l'eau dans le territoire du bassin de l'Arc pour les années à venir ; politique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) aura pour rôle de promouvoir et d'appliquer (le SAGE est opposable aux administrations).

Dans le cadre de cette élaboration, nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par ce processus dans le territoire.

À ce titre, nous avons commencé par rencontrer Élus et principaux acteurs concernés dans le cadre d'entretiens individuels.

Suite à ces entretiens, qui nous ont permis de prendre la mesure des problématiques de ce territoire, la CLE a validé notre proposition de constitution de 5 commissions géographiques (Haute Vallée de l'Arc, Pays d'Aix, Basse Vallée, Bassin de la Luynes et Bassin de la Jouïne) destinées à mener une concertation dans chaque entité homogène du bassin versant de l'Arc, du point de vue socio-économique et hydrologique.

Les résultats de leurs travaux seront présentés à la CLE et serviront à l'élaboration du SAGE. Ces commissions seront amenées à se réunir à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du SAGE.

La première réunion de ces commissions avait pour objectif principal de préciser les problèmes liés à l'eau dans chaque entité et de commencer à identifier les meilleures logiques de prise en compte de ces problèmes, compte tenu des enjeux globaux de ce territoire.

4.4.2. Les risques d'inondations.

Pour la très grande majorité des participants, c'est le problème des inondations qui préoccupe le plus les populations de la basse vallée de l'Arc.

Le principal problème par rapport aux risques d'inondations est, bien entendu, lié au fait naturel que la basse vallée reçoit les eaux de l'ensemble du bassin versant.

Mais ce fait naturel est aggravé par les effets de l'urbanisation de l'ensemble des communes amont (augmentation du niveau d'imperméabilisation et donc des débits à destination des communes aval).

L'augmentation importante des zones naturelles boisées ayant été touchées par des incendies constitue également un facteur aggravant vis à vis de l'augmentation des débits ruisselés lors d'orages violents et des inondations qui en résultent.

C'est donc en amont qu'il faut gérer les risques, notamment en demandant aux communes de l'amont de ralentir les processus d'imperméabilisation et au moins de prévoir systématiquement des bassins de rétention et des zones d'expansion de crues.

Il est indispensable que les communes prennent en compte l'inondabilité de certains espaces dans leurs projets de développement

C'est sur ce point que les Élus et les riverains ont le plus d'attentes par rapport au SAGE et qu'ils souhaitent que des positions précises soient prises.

La DDAF présente à la réunion mentionne qu'il existe peu ou pas de règles en matière de gestion quantitative des eaux dans la loi sur l'eau, à l'inverse de ce qui existe en matière de qualité. Selon la DDAF, il est donc difficile de trouver des réponses précises et que les solutions sont pour l'instant à imaginer au cas par cas.

4.4.3. La portée juridique du SAGE.

La question de la portée juridique du SAGE a davantage été discutée que dans les autres commissions géographiques.

Les représentants des associations de défense de l'environnement ont émis des craintes sur la portée réelle du futur SAGE. Ils ont rappelé que certains projets (comme le centre d'enfouissement par exemple) qui n'étaient pas voulus par une majorité de la population ont quand même été décidés par les pouvoirs publics.

Ils souhaitent que le SAGE ne connaisse pas le même sort, et qu'il soit un outil réellement efficace aussi bien par rapport aux risques d'inondations que par rapport aux diverses pollutions industrielles et agricoles.

Ils notent à ce propos que la pollution des eaux souterraines est selon eux très importante, même s'il n'existe pas à ce jour d'étude précise sur ce point. Ils demandent que le SAGE prenne en compte la nécessité d'améliorer la connaissance du degré de pollution des eaux souterraines et de ses principales origines (pollutions industrielles, agricoles, etc.).

Certains participants ont également fait part de leur souci par rapport à l'impact négatif que pourrait avoir le projet de l'Arbois, à la fois sur les risques d'inondations et sur les risques de pollution (notamment par rapport au Grand Torrent).

Les intervenants des cabinets d'études et le Directeur du SABA ont rappelé la portée juridique du SAGE et notamment qu'une fois approuvé par la Commission Locale de l'Eau et après arrêté préfectoral, le SAGE devenait opposable aux administrations.

Ils ont également rappelé que compte tenu du fait que la ressource en eau potable sur le bassin versant de l'Arc provenait essentiellement du Verdon et de la Durance, la connaissance des eaux souterraines sur le bassin versant était effectivement très faible.

Par rapport à l'impact du projet de l'Arbois, ils ont insisté sur le fait que tous les aspects mentionnés par les participants seraient étudiés dans le cadre du SAGE.

4.4.4. La dynamique fluviale de l'Arc.

Certains participants ont souligné que dans sa partie basse, l'Arc avait changé de lit à plusieurs reprises et qu'on ne l'empêcherait pas de méandrer.

Un participant a fait remarquer qu'à la hauteur du Moulin du Pont, l'Arc s'était beaucoup étalé et que le manque de profondeur qui en résulte rend la pêche plus difficile. Il a demandé s'il ne serait pas envisageable de chenaliser le cours d'eau en creusant un peu le lit à cet endroit.

Pour les techniciens des bureaux d'études, il semble non seulement difficile, mais pas forcément souhaitable de creuser le lit de la rivière. Néanmoins, cette hypothèse sera envisagée au moment de l'étude des solutions, même si elle ne semble a priori pas la plus appropriée au problème posé.

4.4.5. Les usages.

L'irrigation : Le représentant de l'ASA d'irrigants du canal de La Fare (Association Syndicale Autorisée du canal de La Fare) note qu'à ce jour, il n'y a pas de problèmes de ressources en eau et il souhaite que cela dure.

La pêche : Les représentants des pêcheurs soulignent que la pratique de la pêche rencontre trois types de problèmes sur la basse vallée : problèmes de qualité de l'eau, de quantité (étiage sévères) et d'accessibilité à la rivière.

Les loisirs : De Roquefavour à la RN 113, l'Arc représente un espace potentiel de loisir important (promenade, aires de détente, etc.). Certaines communes (Ventabren, Velaux, Coudoux), ont le projet de réaliser des aménagements légers et respectueux de la rivière, pour en faire un espace de qualité de vie pour les populations locales. C'est pour eux une des conditions pour réconcilier les habitants avec leur rivière.

Si l'on veut que les gens ne tournent plus le dos à la rivière, il faut la rendre plus accessible et plus attractive. Un des points à résoudre (comme sur tout le bassin de l'Arc) est de trouver des accords avec les propriétaires.

4.4.6. L'Arc et l'Étang de Berre.

L'Adjoint à l'Environnement de la Commune de Berre a rappelé qu'une gestion durable de l'Étang de Berre était étroitement liée à la gestion de l'Arc, notamment par rapport aux aspects de qualité des eaux.

Il rappelle que des démarches ont été engagées auprès de la préfecture (sans succès à ce jour) pour lancer un SAGE sur l'Étang de Berre. Le SAGE apparaissant comme un bon outil compte tenu des enjeux et des problèmes spécifiques de L'Étang de Berre.

Un intervenant du cabinet d'études a rappelé que les dispositifs prévus dans la loi sur l'eau de 1992 prévoyaient qu'un SAGE pouvait "émerger" d'une initiative des Élus et acteurs locaux et que rien n'empêchait donc aux Élus et acteurs locaux concernés par l'avenir de l'Étang de Berre d'engager une démarche commune, qui pouvait aboutir à une demande officielle au Préfet de lancer un SAGE sur l'Étang de Berre.

4.4.7. Synthèse.

La réunion de la commission géographique a fait apparaître un certain nombre de points importants que devra prendre en compte le futur SAGE du bassin versant de l'Arc.

Les risques d'inondations apparaissent comme le principal problème. L'eau est d'abord source de contraintes techniques, financières et réglementaires pour les riverains comme pour les collectivités et les administrations. Le SAGE devra en priorité apporter une réponse à ces questions.

Les Élus et les habitants de la basse vallée attendent des communes en amont une solidarité par rapport à ces problèmes d'inondations.

Ils demandent que le SAGE prévoit cette solidarité et espère qu'il sera un outil juridique suffisamment fort pour s'imposer à ceux qui négligeraient cette solidarité amont-aval.

Les autres questions (qualité de l'eau, aménagements des berges pour les loisirs) sont certes moins cruciales, mais elles sont importantes, notamment vis à vis de la vocation de l'Arc dans le territoire de la basse vallée, et devront trouver des réponses dans le SAGE.

4.5. SYNTHÈSE DE LA COMMISSION GÉOGRAPHIQUE DU BASSIN DE LA LUYNES.

Gardanne, le 25 septembre 1998

4.5.1. Introduction.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc est entré dans sa phase d'élaboration. Son objectif est de définir les bases d'une politique de l'eau dans le territoire du bassin de l'Arc pour les années à venir ; politique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) aura pour rôle de promouvoir et d'appliquer (le SAGE est opposable aux administrations).

Dans le cadre de cette élaboration, nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par ce processus dans le territoire.

À ce titre, nous avons commencé par rencontrer Élus et principaux acteurs concernés dans le cadre d'entretiens individuels.

Suite à ces entretiens, qui nous ont permis de prendre la mesure des problématiques de ce territoire, la CLE a validé notre proposition de constitution de 5 commissions géographiques (Haute Vallée de l'Arc, Pays d'Aix, Basse Vallée, Bassin de la Luynes et Bassin de la Jouïne) destinées à mener une concertation dans chaque entité homogène du bassin versant de l'Arc, du point de vue socio-économique et hydrologique.

Les résultats de leurs travaux seront présentés à la CLE et serviront à l'élaboration du SAGE. Ces commissions seront amenées à se réunir à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du SAGE.

La première réunion de ces commissions avait pour objectif principal de préciser les problèmes liés à l'eau dans chaque entité et de commencer à identifier les meilleures logiques de prise en compte de ces problèmes, compte tenu des enjeux globaux de ce territoire.

4.5.2. Les problèmes de qualité de l'eau sur la Luynes

Un représentant du Lycée agricole de Valabre note que les problèmes de pollution de la Luynes sont très importants et que la rivière dégage sur certains de ses tronçons des odeurs nauséabondes.

Les origines des pollutions devront justement être étudiées dans le cadre du SAGE.

Le cabinet d'études et le directeur du SABA lors d'une reconnaissance sur le terrain ont remarqué des rejets directs, domestiques et industriels.

Il faudra mettre en œuvre des analyses régulières de la qualité de l'eau sur la Luynes et ne pas laisser certains agir impunément comme ils le font aujourd'hui (pollueurs).

Les représentants de la Commune de Gardanne soulignent que la station d'épuration va passer d'une capacité de 20.000 à 50.000 habitants.

Le représentant de la Fédération de Pêche souligne qu'il est impossible dans les conditions actuelles de pratiquer la pêche dans la Luynes. En effet, pour des raisons de qualité des eaux, les tentatives d'alevinage ont échoué.

Les représentants de la commune de Gardanne notent qu'il existe des rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial.

La commune a réalisé des séparateurs d'hydrocarbures (ZI de la Palun notamment).

D'autre part, un participant a évoqué la question des boues rouges que Péchiney stocke sur un site versant sur la Luynes et se pose la question des risques de pollution.

4.5.3. L'eau et la mine.

Certains cours d'eau sont alimentés par les eaux d'exhaure de la mine (entre 1.000 et 3.000 m³ par jour. Ce sera un vrai problème quand l'extraction minière cessera car cette ressource en eau n'existera plus. Les Houillères ont fait beaucoup d'études sur ce point (notamment modélisations du fonctionnement des réseaux souterrains).

D'autre part, un participant pose le problème des résurgences au niveau de certains lotissements. Il fait référence à une étude du CETE (étude hydrologique et hydraulique et de délimitation des zones inondables).

Il est rappelé que la centrale thermique de Meyreuil est alimentée par un puits de pompage situé sur la commune de Rousset.

4.5.4. Les inondations.

Les problèmes d'inondations sur Gardanne viennent essentiellement des petits affluents de la Luynes et sont dus à des problèmes de ruissellements. Il est noté également que beaucoup de riverains n'entretiennent pas leurs berges et augmentent les obstacles et donc les risques lors d'événements pluviaux.

La commune de Gardanne fait les plus gros travaux d'entretien, mais elle ne peut pas se substituer partout aux propriétaires riverains. Le nettoyage des ruisseaux représente des sommes importantes.

D'autre part, la commune a réalisé des bassins de rétention. Mais beaucoup de problèmes viennent des communes amont et notamment de Mimet. Un représentant de la commune de Mimet souligne que la nouvelle municipalité a entrepris une étude sur tout le secteur des Fabres et étend prendre ces questions à bras le corps.

Une représentante du CIQ des Milles souligne que les habitants des Milles sont très inquiets des risques d'inondations liés à l'Arc, bien sûr, mais aussi à la Luynes.

Il est signalé par un participant que l'Atlas des zones inondables n'a qu'un intérêt faible du fait de son imprécision.

4.5.5. L'aménagement de la Luynes.

La qualité environnementale potentielle de la Luynes entre Gardanne et Aix est soulignée à la fois par les Élus d'Aix et de Gardanne. Les élus de Gardanne soulignent qu'ils ont entrepris des aménagements pour favoriser la fréquentation des rivières par les habitants.

De son côté, l'adjoint(e) à l'environnement d'Aix souligne que ces aménagements doivent absolument être accompagnés par un travail d'éducation et de sensibilisation du public. La commune d'Aix, en coopération avec le SABA, a d'ailleurs lancé plusieurs campagnes de communication et de sensibilisation dans les écoles primaires.

Il est évoqué l'idée de travailler sur une mise en valeur du pôle nature déjà existant autour du pavillon du Roy René (Éco-musée, CIRCOSC, Lycée agricole de Valabre).

4.5.6. Synthèse.

La réunion de la commission géographique de la Luynes a fait ressortir des points importants qui devront être pris en compte dans le futur SAGE.

Tout d'abord, il est apparu que les questions de l'eau et des rivières sont importantes. Importantes non seulement parce qu'il existe des problèmes (risques d'inondations, pollution, etc.), mais parce que l'eau et les rivières tiennent finalement une place importante dans la vie des gens de ce pays.

De nombreuses actions ont déjà été réalisées par les communes riveraines de la Luynes (bassins de rétention, amélioration de la qualité de traitement des stations d'épuration, aménagements de loisirs, etc.).

Il reste certes beaucoup de points noirs auxquels le SAGE devra apporter des réponses, mais globalement il semble que toutes les conditions soient réunies pour que la Luynes ne soit plus seulement une source de problèmes, mais constitue un élément important et significatif dans la vie et le développement du territoire qu'elle traverse.

4.6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RÉUNIONS DES CINQ COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES RÉUNIES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'ARC

À ce stade du SAGE, les commissions géographiques ont été réunies pour être informées des premiers éléments de diagnostic recueillis par les cabinets d'étude, mais surtout pour que les participants puissent dans le cadre de leurs échanges enrichir le pré-diagnostic.

Que ressort-il d'essentiel de ces cinq commissions correspondant aux cinq principales entités territoriales couvertes par le bassin versant de l'Arc (haute vallée de l'Arc, Pays d'Aix, basse vallée, Jouïne et Luynes)

Les commissions ont mis en avant un certain nombre de problèmes et de préoccupations communs :

1. Le problème des risques d'inondations et de leur nécessaire gestion au niveau de l'ensemble du bassin versant est reconnu par tous. Même si chacun reconnaît que les solutions ne seront pas faciles à trouver, chacun attend du SAGE qu'il apporte des réponses globales à ce problème.
2. Les problèmes de pollution de l'eau ont été également très souvent évoqués, et si cet aspect n'est pas vécu comme aussi urgent que la gestion des risques d'inondations, il apparaît comme aussi essentiel à long terme.
3. Sur l'ensemble du bassin versant, malgré les efforts du SABA et des communes pour rapprocher les rivières du "public", les participants aux commissions constatent que les rivières ne sont pas actuellement assez présentes dans la vie et le paysage quotidiens des gens. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la gestion durable des rivières passe de toute façon par cette réappropriation collective des rivières.
4. Cette réappropriation, de l'avis de tous, passe par trois types d'approches : l'aménagement pour favoriser l'accessibilité des berges, donc la négociation avec les propriétaires riverains et enfin la sensibilisation et l'éducation du public en commençant par les plus jeunes.
5. Enfin, à des degrés divers, il existe pourtant un consensus sur le fait que la gestion durable de l'eau et des rivières sur le bassin versant de l'Arc ne pourra pas se concevoir sans s'inscrire dans les enjeux globaux de développement de ce territoire.

Certes, chaque entité a des visions spécifiques de ces enjeux :

- qualité de vie dans la haute vallée,
- nécessité d'assumer son rôle de bassin de vie et d'emploi pour le Pays d'Aix,
- s'assurer de la solidarité des communes amont par rapport aux problèmes d'inondation pour la basse vallée,
- maîtriser et gérer les risques d'inondation pour la Jouïne,
- restaurer la qualité de l'eau et le potentiel environnemental de la Luynes après que soit assurée la maîtrise du risque.

Mais, il ressort des commissions géographiques que chacun est prêt à inscrire ses enjeux propres dans une approche globale et il n'existe pas à ce jour d'oppositions telles qu'elles pourraient empêcher la mise en œuvre d'un SAGE, que souhaite les acteurs locaux qui se sont exprimés dans le cadre de ces commissions.

5. LES COMMISSIONS THEMATIQUES.

Nous avons organisé au mois d'octobre 1998 la première réunion des commissions thématiques sur les 3 grands thèmes qui sont ressortis de la pré-enquête :

- la commission thématique eau et développement économique s'est réunie à Rousset le 20 octobre 1998,
- la commission thématique eau et urbanisme et infrastructures s'est réunie à Trets le 23 octobre 1998,
- la commission thématique eau et patrimoine naturel et culturel s'est réunie à Trets le 23 octobre 1998.

5.1. LA COMMISSION EAU ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

5.1.1. Le développement économique et la gestion durable de l'eau ne sont pas incompatibles et la pollution de l'eau n'est pas du tout une conséquence fatale du développement économique.

Ce point est ressorti comme un des éléments forts de cette commission. La plupart des acteurs présents (Élus, industriels, agriculteurs, associations, usagers...) ont souligné les efforts entrepris pour préserver l'eau des effets négatifs possibles du développement économique.

De multiples exemples ont été cités qui vont dans ce sens, notamment :

- l'aménagement du Plateau d'Arbois (Pôle, technologique, Gare TGV...) s'est fait en prenant en compte totalement son impact sur le milieu aquatique et notamment, le SABA a pu faire admettre le principe du zéro rejet sur le Grand Torrent.
- des industriels (grandes entreprises internationales du secteur électronique) de la zone d'activité de Rousset/Peynier ont mis en place des politiques de protection de la qualité de l'eau et de l'environnement en général. Elles sont leader dans cette démarche au niveau européen et même mondial.

La qualité de l'environnement fait partie intégrante de leur politique interne de qualité de la production. Aujourd'hui ces entreprises ont intégré la prise en compte de l'environnement dans leur stratégie globale de développement.

- l'agriculture, malgré certaines difficultés que nous évoquerons ultérieurement, met progressivement des mesures de protection de l'eau dans les activités viticoles notamment, où certaines caves se sont équipées pour gérer les rejets issus du pressage des raisins.

5.1.2. Mais malgré ce constat, certains Élus et acteurs économiques ont tenu à rappeler que quels que soit l'ambition des objectifs, le développement économique exercera toujours une pression normale sur l'environnement.

Cette pression ne doit pas être niée, mais elle doit être maîtrisée. Les contraintes environnementales ont un coût et les entreprises en font leur affaire dès lors que leur implantation sur le bassin versant va avec un cahier des charges pour la prise en compte de l'environnement qui soit réaliste du point de vue économique.

De plus l'économie a besoin d'eau et certains participants regrettent que les rivières de ce pays ne soient pas "alimentées" surtout dans les périodes d'étiage par des ressources externes (eaux d'exhaure des mines, eau de la SCP, eaux souterraines, etc.).

À ce propos, un représentant de la SCP note que grâce au fait que l'eau dans ce pays provienne en grande partie des bassins versants de la Durance et du Verdon, les enjeux et les conflits potentiels liés à la ressource n'existent pas. C'est essentiellement au niveau des rejets et des risques d'inondation que les problèmes existent aujourd'hui sur le bassin de l'Arc.

5.1.3. Malgré ces progrès indéniables de la prise en compte de l'eau, de sa préservation et de sa gestion durable dans les enjeux de développement économiques, il reste quelques difficultés non encore résolues et qui devront trouver des réponses dans le cadre du SAGE.

L'agriculture pose encore quelques problèmes sur ce territoire (porcherie, certaines caves coopératives, etc.). Les agriculteurs, bien que de plus en plus conscients des enjeux de protection de l'environnement, n'ont pas toujours les mêmes critères d'appréciation que les populations urbaines.

D'une part, certains considèrent que des rejets dans les rivières de produits qu'ils estiment "naturels", comme les rejets de pressage du raisin par exemple, ne constituent pas vraiment une pollution.

D'autre part, les coûts d'investissement pour maîtriser les rejets, malgré les aides, sont encore trop souvent dissuasifs par rapport à la rentabilité de certaines exploitations.

Enfin, les agriculteurs ressentent déjà durement la pression du développement économique et urbain sur leurs terres et sont parfois en position défensive par rapport à ce qui peut venir de la ville, notamment en termes d'efforts de solidarité.

La prise en compte par les industriels de la gestion des rejets représente un coût très important et toutes les entreprises. Les PME ne sont notamment pas toutes en mesure d'investir au niveau de ces grandes entreprises.

Par ailleurs, autant il est possible d'intégrer avant la mise en place d'une activité économique, les problèmes de gestion des rejets industriels ou agricoles, autant le

problème est plus complexe pour des activités déjà anciennes où les modifications et adaptations aux process de fabrication sont telles que leur coût est souvent perçu par les responsables comme insupportable pour leur entreprise.

5.1.4. Si la plupart des acteurs du développement économique sont d'accord a priori pour intégrer la protection de l'eau dans leurs activités économiques, dans les faits on constate que ça ne suit pas toujours.

Une des raisons à cette situation semble être que la prise en compte de la préservation de la ressource en eau reste perçue comme une contrainte plutôt que comme une opportunité.

Tant que les acteurs du développement conserveront cette perception, la gestion durable de l'eau restera fragile dans les faits et les esprits.

5.1.5. Enfin, il ne faut pas nier non plus que le développement économique est forcément consommateur d'espace et qu'il exerce donc une pression sur les rivières.

Ce point n'a pas été trop développé par les participants, bien qu'important, parce qu'il est du ressort de la commission eau, urbanisme et infrastructures dont nous présentons les travaux ci-après.

5.2. LA COMMISSION EAU, URBANISME ET INFRASTRUCTURES.

La commission a centré ses travaux sur trois points principaux :

1. la prise en compte dans l'aménagement du territoire des risques d'inondation.
2. la nécessaire prise en compte des rivières comme des potentiels et non pas seulement comme des contraintes dans les projets d'aménagement du territoire.
3. pour ce faire, la gestion et l'aménagement des rivières ont besoin d'un outil spécifique.

5.2.1. Les risques d'inondation.

Les risques d'inondation sont en grande partie liés à l'urbanisation, d'une part parce qu'il n'y a de risques que quand il y a présence humaine, et que d'autre part parce que l'urbanisation augmente les surfaces imperméabilisées et donc le ruissellement.

La maîtrise des risques d'inondation passe par des mesures multiples (plan de secours, alerte, prise en compte des zones inondables dans les POS, etc.) mais elle passe aussi par des aménagements et notamment par des bassins de rétention.

Le constat est que sur le bassin versant de l'Arc, il existe une insuffisance notoire de bassins de rétention par rapport aux volumes à retenir pour améliorer significativement les situations dans les zones aval (Aix et Berre notamment).

Encore que cela dépende bien sûr des objectifs que l'on se donne. Ils sont insuffisants par rapport à des crues supérieures à la crue décennale pour les zones urbaines et quinquennale pour les zones rurales qui, grâce aux aménagements faits par le SABA, sont maîtrisées.

Mais il existe d'autres moyens de prévention des risques inondations. Notamment le reboisement et l'aménagement des pentes par la technique traditionnelle des "bancaou".

D'autre part, les participants ont noté que les risques provenaient également d'une méconnaissance des innombrables "vallats" qui drainent le territoire et qui sont pour la plupart obstrués par des aménagements, ce qui augmente le risque en cas de forte crue.

Dans tous les cas, il est apparu important aux participants de distinguer ce qui était de la prévention des risques par rapport aux zones non encore aménagées et que l'on peut et doit effectivement préserver en tant que de besoin¹ et les zones déjà construites.

Cette seconde situation est la plus préoccupante dans la mesure où ce sont les personnes et les biens qui sont directement menacés. Des représentants de communes ont tenu à souligner qu'il n'y aurait pas de réappropriation des rivières par les gens tant qu'ils ne se sentiront pas protégés des risques au maximum de ce qui est possible.

5.2.2. La prise en compte des rivières dans les projets d'aménagement du territoire.

Le constat admis par la plupart des participants est qu'à ce jour, les rivières ne sont pas prises en compte dans les projets d'aménagement.

Compte-tenu des enjeux de développement de ce territoire qui est un de ceux qui se développent le plus dans la région, il est urgent de se poser la question de la gestion durable des rivières dans cet espace.

Les rivières sont peut-être le meilleur vecteur pour que les communes et les communautés de communes se posent la question de la mise en cohérence de leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme.

¹ la loi via le PIG et les PPRi font d'ailleurs obligation aux communes d'intégrer dans leur POS, les contraintes du PIG arrêté dans les Bouches-du-Rhône par le Préfet

Aujourd'hui, chaque commune et même chaque administration a tendance à décider "*dans son île*", sans prendre en considération les autres partenaires et leurs projets.

Le SAGE devra au minimum permettre la mise au point dans la concertation d'une "Charte du bassin de l'Arc Provençal" qui devra être intégrée dans chaque POS.

La prise en compte des rivières dans les projets d'aménagement reste encore trop marquée par la pression réglementaire plutôt que comme un élément et un vecteur importants de l'aménagement du territoire.

5.2.3. La gestion et l'aménagement des rivières ont besoin d'un outil spécifique.

Une des réflexions importantes de cette commission est que la prise en compte des rivières dans l'aménagement du territoire passe nécessairement par un outil spécifique.

En effet, ce qui est noté c'est que les Élus ne pourront jamais gérer l'eau en utilisant des outils qui ne sont pas prévus à cet effet.

Le POS, par exemple, n'est pas un outil de gestion de l'eau et il ne permet pas d'intégrer l'eau comme un élément dynamique d'aménagement du territoire, mais aujourd'hui seulement comme un "empêchement" ou une "limite" au développement.

Tant que l'eau restera dans les "annexes" du POS, il n'y a aucune chance qu'elle trouve sa place dans les projets d'urbanisme.

Le SAGE est attendu comme ce futur outil.

5.3. LA COMMISSION EAU ET PATRIMOINES NATUREL & CULTUREL.

La commission a abordé quatre points principaux :

1. la préservation du patrimoine naturel et les problèmes de qualité de l'eau.
2. l'application de la loi par rapport à la préservation du patrimoine naturel et culturel et la nécessité d'éduquer le public.
3. les potentialités du patrimoine naturel et culturel et les pratiques sociales liées à ce patrimoine.
4. l'acquisition ou la maîtrise par les collectivités publiques de milieux aquatiques présentant un intérêt patrimonial.

5.3.1. La préservation du patrimoine naturel et culturel et les problèmes de qualité de l'eau.

Une des principales questions abordées par la commission a été la question de la qualité de l'eau. Il a semblé difficile à un certain nombre de participants de mettre en œuvre une politique de valorisation du patrimoine qui ne passe d'abord par une reconquête de la qualité de l'eau.

L'eau n'est plus au centre d'usages sociaux et économiques comme elle l'était par le passé, et donc l'eau n'a plus été considérée comme un élément important de la vie collective.

Toutefois, par rapport à ce constat, il est important, selon certains participants, de ne pas idéaliser le passé. Ce n'est pas tant la qualité de l'eau qui est plus mauvaise que les niveaux d'exigence collectifs qui ont changé.

5.3.2. L'application de la loi par rapport à la préservation du patrimoine et la nécessité d'éduquer le public.

Bien que ces deux aspects ne soient pas contradictoires, selon les participants, l'un ou l'autre est considéré comme le plus important.

Il existe une loi de préservation des milieux et il faut l'appliquer. Mais un certain nombre de participants, notamment les Élus, soulignent qu'ils n'ont finalement que le pouvoir de constater les infractions en matière de dégradation de l'environnement, mais pas de les sanctionner.

Il apparaît donc que la loi ne suffira pas et qu'il faut passer par une stratégie de sensibilisation et d'éducation du public, notamment en passant par l'éducation des plus jeunes qui peuvent eux-mêmes sensibiliser leurs parents.

D'une façon plus large, il faut redonner une valeur aux cours d'eau et aux rivières pour qu'elles soient valorisées et respectées par les populations et acteurs socio-économiques de ce territoire.

5.3.3. Les potentialités du patrimoine naturel et culturel et les pratiques sociales liées à ce patrimoine.

Le patrimoine naturel et culturel a de fortes potentialités. Il existe notamment sur le bassin de l'Arc des sites tout à fait exceptionnels comme le Grand Torrent.

Globalement, en matière de reconquête de la qualité des milieux naturels, la "réversibilité" des tendances des dernières années, qui ont relativement agressé les milieux naturels, est tout à fait possible.

La ripisylve sur l'Arc et sur certains de ses affluents, notamment la Luynes, est d'une richesse importante quoique sénescente.

La valorisation du patrimoine passe par une pratique sociale raisonnée des milieux aquatiques. Notamment, les pratiques nautiques, quoique limitées, sont un bon moyen d'inciter à disposer d'une eau de meilleure qualité.

Globalement, y compris dans l'estuaire de l'Étang de Berre, la pratique des activités nautiques est une forte incitation à la reconquête de la qualité.

5.3.4. L'acquisition ou la maîtrise par les collectivités publiques de milieux aquatiques présentant un intérêt patrimonial.

La plupart des participants ont noté que la limite des politiques publiques de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel réside dans le fait que les rivières sont privées et que les propriétaires sont en droit, dans le respect des règles que leur impose la loi, de gérer les berges comme ils l'entendent.

Si un propriétaire décide, par exemple, d'abattre une "chênaie" de grande valeur écologique et patrimoniale, rien ne peut le lui interdire si ce site n'est pas classé.

C'est pour cette raison que beaucoup de participants ont insisté sur la nécessité d'avoir une politique de "préemption" ou de maîtrise cohérente sur l'ensemble du bassin versant.

Toutefois, la préemption représente un coup important pour les collectivités tant pour acquérir les terrains que pour assurer leur entretien.

Il est donc important à la fois de sensibiliser les propriétaires et de mener une politique de communication et d'éducation vers l'ensemble des public notamment en donnant une vocation consensuelle à certains espaces.